

MODIFICATION DES TARIFS DE CONSULTATIONS En vertu du décret de la Région Wallonne du 23/01/2014 modifiant certaines dispositions du Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé relatives aux Centres et Fédérations de Planning et de Consultation Familiale et Conjugale, le **montant des consultations psychologiques et juridiques** va subir une légère augmentation (liée à l'index à la consommation), et ce dès le **1er février 2019**

.

Le montant de ces consultations s'élèvera dès lors à **21,70 euros**

.

Pour l'équipe du Planning Familial,

Valérie Libert

Responsable de Centre